

Question écrite de M. Emmanuel De Bock concernant les cadastres de l'exploitation de parkings à la suite du permis d'environnement demandé.

ACP 79 avenue Winston Churchill concerne l'exploitation de 13 places de parking couvert.
ACP 70 Avenue Vanderaey concerne l'exploitation de 24 places de parking couvert.

Le Collège peut-il indiquer si les régularisations ont un impact sur le revenu cadastral.
Le cas échéant, quel est le montant cadastré pour l'exploitation des 13 places de parking avenue Winston Churchill, et des 24 places de parking avenue Vanderaey ? concernant les exonérations au précompte immobilier.

Réponse

Il s'agit effectivement de régularisation pour l'exploitation de parking dans des immeubles existant.

Ces parkings ont été cadastrés lors de la construction des immeubles en 1978 et 1976.